

RÈGLEMENT DU JEU
« Grand Jeu Anniversaire »
du 04/06/2024 au 15/06/2024

ARTICLE 1. ORGANISATION DU JEU

La société SOCARA, Société SA à capital variable, située au 6 Rue du Marais, 38280 Villette d'Anthon, immatriculée sous le n° 305 635 583 RCS de Vienne (Ci-après la « Société Organisatrice ») organise, du mardi 04 juin 2024 à 8h00m00s au samedi 15 juin 2024 à 23h59m59s, un jeu avec obligation d'achat ouvert à toute personne majeure, dans tous les points de vente physiques participants de l'enseigne E.Leclerc Hypermarchés et Supermarchés (ci-après désignés le(s) « Magasin(s) »), et dans les points de retraits E.Leclerc DRIVE et RELAIS participants sur www.leclercdrive.fr ou via l'application LeclercDrive & LeclercChezMoi (ci-après désignés « Sites Internet »), dans les modalités détaillées ci-dessous.

La Société Organisatrice a confié la gestion du Jeu à la société HIGHCO DATA, société par actions simplifiée au capital de 636 966€, dont le siège social est situé au 365 avenue Archimède, 13290 Aix-en-Provence, immatriculée sous le n°403 096 670 RCS Aix-en-Provence.

ARTICLE 2. DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroulera du mardi 04 juin 2024 au samedi 15 juin 2024, selon jours et horaires d'ouverture des points de vente participants et sera déclinée sur deux (2) Canaux : dans les Magasins E.Leclerc (canal physique) et sur les Sites Internet (canal dématérialisé).

Les listes des Magasins E.Leclerc ([Annexe 1](#)), ainsi que des points de retrait E.Leclerc DRIVE et RELAIS participants ([Annexe 2](#)), sont consultables sur le site du jeu et à l'accueil des magasins participants.

La Société Organisatrice et la société de gestion de l'Opération se réservent le droit de modifier, écourter, proroger, reporter ou annuler la présente Opération si les circonstances l'exigent, et ce sans préavis, sans que leur responsabilité ne soit mise en cause.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu « **Grand Jeu Anniversaire** » propose un (1) jeu avec obligation d'achat, décliné sur deux (2) canaux : dans les Magasins E.Leclerc (canal physique) et sur les Sites Internet (canal dématérialisé).

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des membres du personnel de la Société Organisatrice et de leur famille et d'une façon générale des sociétés et des personnes ayant participé directement ou indirectement à sa promotion et/ou réalisation (ci-après les « Participants »).

Le Jeu est ouvert à toute personne disposant d'une connexion internet, d'une adresse e-mail valide, pérenne et non temporaire, rattachée ou non pour le canal dématérialisé à un compte fidélité E.Leclerc. La participation est strictement personnelle et ne peut avoir lieu sous un ou plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses e-mails ou bien à partir d'adresses e-mails temporaires ou à partir d'un compte joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Les Jeux sont accessibles sur l'ensemble des navigateurs web (à partir de Microsoft Edge et sur les versions des 6 derniers mois de Safari, Chrome et Firefox) depuis un ordinateur, une tablette et un smartphone.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité

et les coordonnées des participants.

La participation des personnes n'ayant pas justifié de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère ne pourra être validée, tout comme les participations des personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion de l'Opération.

Toute personne ne remplissant pas les conditions de participation sera exclue de l'Opération sans pouvoir prétendre au bénéfice d'une Dotation.

ARTICLE 4. COMMUNICATION DE L'OPÉRATION

La communication de l'Opération « Grand jeu Anniversaire » est relayée en région :

- sur les prospectus,
- sur les affichages en magasin,
- sur les sites internet des DRIVE participants,
- sur le site du jeu <http://www.grandjeuanniversaire.fr/>,
- sur l'appli Mon E.Leclerc,
- sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 5 - PRINCIPE ET MODALITÉS DU JEU

Le Jeu en Magasin (Hyper, Super, Express E.Leclerc) se déroulera en une (1) étape :

- « Jeu par instants gagnants sur les bornes » avec inscription automatique au tirage au sort final si le client a renseigné son adresse email lors du jeu. Dans le cas contraire, il n'est pas inscrit au tirage au sort. En s'inscrivant avec sa carte de fidélité, le client double ses chances pour le jeu et le tirage au sort.

Le Jeu sur les Sites Internet (DRIVE, RELAIS et Application mobile) se déroulera en une (1) étape :

- « Jeu par Instants Gagnants » directement à la fin du tunnel d'achat après la validation de la commande Drive.

5.1 Le Jeu par « Instants Gagnants » en Magasin

Dans les Magasins participants au Jeu « **Grand Jeu Anniversaire** », 1 carte de jeu est distribuée pour tout achat de plus de 30€, dans la limite de 2 passages caisse par jour.

Les Participants devront scanner le code-barres de la carte de jeu aux bornes mises à disposition dans les Magasins participants pour découvrir s'ils ont gagné un des 18 495 bons d'achat de 15 € mis en jeu. En s'inscrivant avec sa carte fidélité, le client obtient une seconde chance et peut relancer le jeu.

Sont mises en jeu, les Dotations suivantes :

<u>Dotations</u>	<u>Quantités</u>	<u>Valeurs unitaires en TTC</u>	<u>Dates de validité</u>
Bon d'achat de 15€	18 495	15,00 €	07/09/2024

Le Jeu fonctionne sur la base d'instantanés gagnants prédéfinis ouverts*. Le jeu animation à révélation immédiate sera lancé automatiquement dès le scan du code-barres.

**Les instantanés gagnants sont déterminés de manière aléatoire sur les bornes.*

Si le participant a obtenu plusieurs cartes de jeu, suite à plusieurs passages en caisse éligibles au jeu, il devra attendre la fin de la première partie lancée avec le premier code pour relancer le jeu et jouer une seconde fois.

Si la mention « Gagné » s'affiche alors, le Consommateur remporte l'un (1) des bons d'achat mis en jeu et un ticket est alors édité. Le Gagnant obtient alors un ticket gagnant émis par la borne qui indiquera le message suivant afin de récupérer la dotation gagnée « Bravo, vous avez gagné un bon d'achat de 15€ ».

Lors de son prochain achat, le Gagnant devra fournir à l'hôte(sse) de caisse ce bon d'achat valide pour bénéficier de son gain. Le bon d'achat ne devra pas être détérioré et devra être conservé en une seule partie.

Les bons d'achat sont utilisables jusqu'au samedi 07 septembre 2024 inclus dans le Magasin dans lequel le bon d'achat a été gagné. Les bons ne sont soumis à aucun minimum d'achat, ils ne sont pas cumulables et aucun rendu en monnaie ne sera fait si le panier est inférieur à la valeur du bon.

Si le Participant découvre la mention « Perdu », la partie est perdante et aucun ticket ne sera édité.

Toute carte de jeu et bon d'achat détériorés ne pourront être échangés.

5.2 Le Jeu par « Instants Gagnants » sur les sites internet

Ce Jeu avec obligation d'achat fonctionne sur la base d'Instants Gagnants prédéfinis ouverts. Il est accessible depuis une connexion internet sur ordinateur, smartphone et tablette, aux clients ayant effectué une commande dans un drive E.leclerc participant.

Les clients peuvent donc obtenir au total une (1) chance de jouer par commande.

Les gains sont limités à 1 dotation par jour et par adresse email.

Pour jouer, il suffit au Participant de :

- Confirmer la prise de connaissance du règlement en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton « JE PARTICIPE ».
- Sélectionner son point de vente
- S'identifier avec sa Carte E.Leclerc ou son adresse e-mail puis confirmer ses coordonnées personnelles si demandé.
- Lancer l'animation en tranchant les piñatas. Si le participant a gagné, la mention « Félicitations » apparaîtra. Dans le cas contraire, le message « dommage, vous avez jusqu'au 15 juin pour retenter votre chance » s'affichera.

Sont mises en jeu les Dotations suivantes dans les 53 Drives participants :

Dotation	Quantité	Valeur unitaire TTC	Dates de validité
Une (1) e-carte cadeau de 15€	7632	15€	07/09/2024

Les Gagnants seront informés de la Dotation remportée sur la page de remerciement du Jeu. Les e-cartes cadeaux sont expédiées par e-mail sous sept (7) jours ouvrés, et uniquement à l'adresse électronique renseignée par le

Participant lors de son inscription au Jeu. L'adresse e-mail expéditeur sera : cartecadeauleclerc@banque-edel.fr. Le gain sera généré automatiquement sous forme de fichier « PDF » comportant la e-carte cadeau E.Leclerc.

Les e-cartes cadeaux sont utilisables sur les sites www.leclercdrive.fr et sur l'application mobile LeclercDrive & LeclercChezMoi (les conditions sont différentes selon les points de vente participants).

5.3 Le jeu « tirage au sort » via le jeu sur les bornes en magasin

Tout client ayant participé au Jeu par instants gagnants en magasin via la borne sera inscrit automatiquement au tirage au sort s'il a renseigné son adresse email lors du jeu. Dans le cas contraire, il ne sera pas inscrit. A la fin du parcours, le client inscrit au tirage au sort verra s'afficher un message qui confirme son inscription au contraire d'un client n'ayant pas renseigné son adresse email.

Tout client ayant participé au jeu en s'identifiant avec sa carte fidélité doublera ses chances au tirage au sort.

Le tirage au sort sera effectué sur la totalité des participations inscrites via le canal Magasin et les bornes de jeu présentes dans les magasins participants. L'huissier procédera au tirage au sort au plus tard le lundi 24 juin 2024.

Dans le cas où les Participants possèdent plusieurs tickets, ils seront inscrits au tirage au sort autant de fois qu'ils ont joué au jeu par instant gagnant sur les bornes ;

L'inscription est validée, même si le Participant a perdu au Jeu n°1 sur les bornes.

Pour le Tirage au sort du lundi 24 juin 2024, les Participants pourront gagner les Dotations suivantes :

Dotation	Quantité	Valeur unitaire TTC	Dates de validité
Carte Cadeau* de 150€	675	150€	07/09/2024

Dans la semaine suivant le Tirage au sort, les Gagnants seront prévenus de leur Dotation par e-mail aux coordonnées indiquées, sur le site du Jeu ou sur leur compte client depuis l'adresse e-mail suivante : e-leclerc@gestion-promo.fr.

Le magasin pourra contrôler la pièce d'identité originale du participant tiré au sort et de son email de confirmation de gain avant de pouvoir procéder à la remise de la dotation gagnée. Une décharge sera à signer en contrepartie de la remise du lot.

L'attribution des dotations est limitée à une (1) Dotation par Participant (adresse e-mail).

*Le gain remporté sera distribué soit sous forme de carte cadeau à dépenser uniquement dans le magasin émetteur.

ARTICLE 6. ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation. Les dotations ne sauraient être perçues sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement.

Les e-cartes cadeaux E.Leclerc sont non remboursables, non échangeables et ne peuvent être portées au crédit d'une carte ou d'un compte bancaire. Les e-cartes cadeaux peuvent être utilisées en une ou plusieurs fois.

Les e-cartes cadeaux E.Leclerc sont soumises aux conditions générales d'utilisation accessibles à cette adresse : <https://commande.e-cartecadeau.leclerc/generalTermsOfService>

Aucun rendu de monnaie ne sera effectué sur les bons d'achats, les cartes cadeaux et les e-cartes cadeaux. Ils ne sont pas remplacés en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

La liste des attributions des dotations issues du résultat des Instants Gagnants sur le Jeu Internet fera l'objet d'un procès-verbal dressé par huissier de justice. Cette liste pourra être consultable à postériori de l'Opération sur demande écrite auprès de la société Organisatrice.

ARTICLE 7. OBLIGATIONS DES PARTICIPANTS - PARTICIPATIONS NON CONFORMES

Toute participation non conforme aux dispositions du présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation et de ce fait l'annulation de la Dotation éventuellement gagnée. Il en sera de même s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme et de quelque origine que ce soit, dans le cadre de la participation au Jeu et/ou de la détermination des Gagnants. En cas de suspicion de fraude ou de participation déloyale, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'elle jugera utile et de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé le bon fonctionnement du Jeu, et plus généralement les opérations décrites dans le présent règlement, ou aurait tenté de le faire.

Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du Jeu et, le cas échéant, de perte de la qualité de Gagnant.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier la mécanique du Jeu proposée, notamment afin d'en modifier les résultats ou d'influencer par un moyen déloyal la désignation des Gagnants.

S'il s'avère qu'un participant a apparemment gagné une Dotation en contravention avec le présent règlement, par des moyens frauduleux ou par des moyens autres que ceux résultant du processus décrit par la Société Organisatrice dans le présent règlement, la Dotation concernée ne lui serait pas attribuée. Elle resterait propriété de la Société Organisatrice qui se réserve la possibilité de réattribuer ou non la Dotation à un autre participant, sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, ou la loyauté et la sincérité de leur participation. Toute fausse déclaration ou indication d'identité entraîne l'élimination immédiate du Participant et le cas échéant l'annulation de la Dotation.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écarter, de disqualifier ou d'invalider le gain de toute personne ne respectant pas totalement le règlement.

La Société Organisatrice pourra décider d'annuler le Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit.

La Société Organisatrice est seule décisionnaire de l'exclusion des participants concernés au regard des informations en sa possession. En cas de sanction ou de réclamation, il convient aux participants d'apporter la preuve qu'ils ont adopté un comportement conforme au présent règlement. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée à ce titre.

ARTICLE 8. RESPONSABILITÉ DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect résultant, sans que cette liste soit exhaustive, de la participation au Jeu, d'un dysfonctionnement du Jeu quel qu'il soit et quelle qu'en soit la cause ou de la jouissance ou de l'utilisation de la Dotation gagnée, ce que les participants reconnaissent expressément.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de faits d'un tiers, d'événements indépendants de sa volonté ou de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, sans que cette liste soit exhaustive, empêchant le bon déroulement du Jeu, obligeant à modifier le Jeu, privant partiellement

ou totalement les Gagnants du bénéfice de leur gain, allongeant le délai de remise des Dotations ou entraînant la perte ou la détérioration de la Dotation.

La Société Organisatrice se dégage de toute responsabilité relative à une éventuelle insatisfaction du Gagnant concernant sa Dotation.

La Société Organisatrice du Jeu ne saurait être tenue responsable si, en cas de force majeure, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le prolonger, à le différer ou à le modifier.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur internet ;
- de tout dysfonctionnement du réseau internet empêchant le bon déroulement ou fonctionnement du Jeu ;
- de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée;
- des problèmes d'acheminement ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un participant.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site du Jeu. Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site du Jeu et la participation des participants au Jeu se fait sous leur entière responsabilité.

En outre, la décompilation du Jeu, l'utilisation de script personnel ou toute autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du Jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du participant.

ARTICLE 9. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de la propriété intellectuelle, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Jeu sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités dans le Jeu sont des marques déposées appartenant à leur propriétaire respectif.

ARTICLE 10. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

10.1 Responsable de traitement

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données personnelles par la Société Organisatrice en qualité de responsable de traitement.

La Société Organisatrice dispose d'un Délégué à la Protection des Données ("Data Protection Officer" ou DPO) dont l'adresse e-mail est alan.gicquel@socara.leclerc

10.2 Finalités

Les données sont collectées aux fins de :

1. l'organisation du jeu, l'envoi des dotations sur la base légale de l'exécution du règlement,
2. l'établissement de statistiques sur la base de l'intérêt légitime de la Société Organisatrice,
3. l'envoi de prospection commerciale sur la base de votre consentement préalable que vous pouvez retirer à tout moment.

10.2.1 Traitement de vos Données sur la base de l'exécution du contrat (Article 6 b. du RGPD)

Nous traitons vos Données, dès lors que vous acceptez les conditions de participation à l'Opération pour les finalités suivantes :

- Gérer la participation au Jeu ;
- Répondre aux questions via notre site web ou tout autre canal de communication.

10.2.2 Traitement de vos Données sur la base du consentement de la personne concernée (Article 6 a. du RGPD)

Nous traitons vos Données, dès lors que vous y consentez, pour les finalités suivantes :

- Vous envoyer nos newsletters ;
- Vous communiquer des informations sur les produits et services de l'enseigne E.Leclerc par email, courrier postal ou téléphone (si vous nous avez communiqué ces informations) ;
- Communiquer vos Données à nos partenaires commerciaux afin qu'ils vous contactent à des fins de prospection marketing pour leurs produits et services, éventuellement sur base de votre profil et moyennant votre autorisation spécifique préalablement à ce transfert.

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment dans les conditions décrites à l'article 8 ci-dessus.

10.2.3 Utilisation de vos Données sur la base de notre intérêt légitime (Article 6 f. du RGPD)

Lorsque nous avons un intérêt légitime, soit dans le cadre de nos activités marketing, soit dans le cadre de la réalisation concrète de nos activités économiques, nous collectons et traitons des Données en vue des finalités suivantes :

- Afin d'assurer le respect des conditions de participation et le traitement des réclamations ;
- Afin de faire des analyses statistiques ou de tendance pour des fins de gestion financière, de marketing ou de reporting ;
- Afin de prévenir et de combattre les éventuelles fraudes et abus.

10.2.4 Utilisation de vos Données sur la base du respect de nos obligations légales (Article 6 c. du RGPD)

Afin de satisfaire aux obligations légales auxquelles nous sommes soumis. Dans certains cas, ces obligations légales imposent le traitement et/ou la transmission de certaines Données personnelles aux autorités compétentes (police, administration fiscale, etc.).

10.3 Destinataires

Les données des participants sont destinées dans la limite de leurs attributions (i) à la Société Organisatrice, (ii) à son(es) sous-traitant(s) et (iii) à l'huissier de justice mandaté.

Dans l'hypothèse où vous consentez à recevoir de la prospection commerciale de la part des sociétés de l'enseigne E.Leclerc, ces données pourront être transmises aux destinataires suivants :

- Votre magasin E.Leclerc et ses magasins spécialisés (parapharmacie, optique, l'auto, station-service, drive, animalerie, brico, jardi, jouet, le manège à bijoux, une heure pour soi, espace culturel, location, sport, voyages, occasion)
- La société L Commerce, qui édite les sites E.Leclerc, maisonetloisirs.leclerc, optique.leclerc, photo.leclerc, e-librairie.leclerc, auto.leclerc et qui gère les partenariats Qobuz x E.Leclerc, Sequency x E.Leclerc

- Le Groupement d'Achat des Centres E.Leclerc (SC GALEC) qui réalise la communication commerciale E.Leclerc
- Les sociétés qui gèrent la livraison à domicile ou en point relais (E.Leclerc Chez Moi)
- La société E.Leclerc Voyages qui édite le site leclercvoyages.com
- La société Siplec spécialisée dans les métiers de l'énergie et dans l'approvisionnement de produits manufacturés pour l'enseigne E.Leclerc et l'édition des sites primes-energie.leclerc et cartecarburant.leclerc, sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Sonepp qui réalise des opérations d'achats et de ventes dans le domaine des énergies et plus généralement toutes opérations de négoce et de commercialisation de tous produits et services, ainsi que l'édition du site energies.leclerc, sous la marque E.Leclerc énergies
- La société Devinlec qui édite le site lemanegeabijoux.com
- La Banque Edel qui participe notamment à la gestion des cartes cadeau E.Leclerc, des cartes de crédit REGLO finance et des produits d'assurance Garantie Remboursement Intégral
- La société L Telecom qui édite le site reglomobile.fr
- La société ConsoRégie qui est la régie publicitaire de l'enseigne E.Leclerc et met en ligne des publicités pour l'enseigne E.Leclerc

10.4 Durée de conservation

Les données de participation sont conservées pendant une durée d'un (1) an à compter de la fin de l'Opération. Le consentement donné par les participants pour recevoir de la prospection commerciale est conservé :

- S'il n'est pas lié à un compte de Carte E.Leclerc : trois (3) ans à compter de la collecte du consentement, qui peut être modifié à tout moment.
- S'il est lié à un compte de Carte E.Leclerc : vingt-quatre (24) mois à compter de la dernière utilisation de la carte, conformément aux Conditions Générales d'Utilisation de la Carte E.Leclerc.

10.5 Droits des participants

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement sur les données vous concernant, d'un droit d'opposition y compris le profilage, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort des données à caractère personnel après votre mort en adressant une demande par courrier à l'adresse suivante : Service Clients Allô E.Leclerc 26 quai Marcel Boyer - 94200 Ivry sur Seine, Ou en remplissant le formulaire de demande en ligne en vous rendant à l'URL suivante <https://donneespersonnelles.leclerc>.

En cas de réclamation, vous pouvez saisir l'autorité de contrôle, la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), située 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris

Pour plus d'information, vous pouvez consulter [la Politique de confidentialité](#).

ARTICLE 11. CONVENTION DE PREUVE

La Société Organisatrice a mis en place les moyens techniques nécessaires pouvant démontrer la participation ou la non-participation d'un Participant. Il est donc convenu que, sauf erreur manifeste, les données contenues dans les systèmes d'information de la Société Organisatrice ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations d'un traitement informatique relatif au Jeu.

Ainsi, sauf en cas d'erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatique ou

électronique, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou support informatique ou électronique précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve. Ainsi les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les Parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

ARTICLE 12. RÈGLEMENT

12.1 Acceptation du règlement :

Préalablement à toute participation au Jeu, chaque participant doit prendre connaissance et accepter sans aucune réserve le présent règlement et les principes du Jeu. Le fait de participer à ce Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement complet ainsi que des modalités de déroulement du Jeu.

12.2 Modification du règlement :

Toute modification apportée au Jeu et à son règlement fera l'objet d'un avenant au présent règlement. La Société Organisatrice en informera les participants par tout moyen de son choix.

12.3 Consultation du règlement :

Le règlement complet du Jeu, y compris ses avenants éventuels, sont déposés auprès de l'étude d'huissier : SYNERGIE HUISSIERS 13, Huissiers de Justice associés à 13006 MARSEILLE - 21, rue Bonnefoy.

Le règlement est également disponible sur <http://www.grandjeuanniversaire.fr/> et à l'accueil des magasins E.Leclerc participants.

12.4 Contestation :

Pour toutes questions concernant le Jeu, vous pouvez vous adresser à l'adresse e-mail suivante : e-leclerc@gestion-promo.fr

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit et adressée à :

Service Consommateurs Allô E.LECLERC
GALEC - BP 3000494859 - Ivry-sur-Seine
Numéro de téléphone : 09 69 32 42 52 - (Numéro Cristal : appel non surtaxé)

La demande devra impérativement comporter le nom du Jeu, la date précise de participation au Jeu, les coordonnées complètes du participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou réclamation ne sera pris en compte. Les contestations et réclamations écrites ne seront plus prises en compte par la Société Organisatrice passé un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE – LITIGES – INTERPRÉTATION

Le Règlement est soumis à la loi française.

Toute difficulté d'application, ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de la participation au Jeu sera tranchée par la Société Organisatrice.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement et à défaut d'accord amiable, le litige relèvera des Tribunaux compétents.

Annexe 1 : liste des magasins participants à l'opération

RAISON SOCIALE	ADRESSE MAGASIN	CP	VILLE
AIME DISTRIBUTION	ZONE ARTISANALE LES ILES	73210	AIME LA PLAGNE
ANDREZIEUX DISTRIBUTION	4 Boulevard Charles Voisin	42160	ANDREZIEUX BOUTHEON CEDEX
BELLEROCHÉ DISTRIBUTION	1139 route de Tarare	69400	GLEIZE VILLEFRANCHE SUR SAONE
BORNERY	217 Rue du Grand Arc	73460	TOURNON ALBERTVILLE
BOURG DISTRIBUTION	Les Chabanneries R.N 7	26500	BOURG LES VALENCE
BOURGOIN DISTRIBUTION	15 Avenue Henri Barbusse	38300	BOURGOIN JALLIEU
BRESSE DIS	360, avenue du Capitaine Dhonne	01000	BOURG EN BRESSE
CHALONDIS	Rue Paul Sabatier ZI NORD	71100	CHALON SUR SAONE
CHAMBEDIS	ZAC de la Leysse 32 rue Charles MONTREIL	73000	CHAMBERY
CIVRIDIS	473 Route de la Vallée	69380	CIVRIEUX D AZERGUES
CLAIRIDIS	ROUTE DE CONDRIEU	38370	SAINT CLAIR DU RHONE
DROMEDIS	95 rue Clair	26750	SAINT PAUL LES ROMANS
DRUMEDIS	214 Chemin de la Boisière	73420	DRUMETTAZ CLARAFOND
ECHIROLLES DISTRIBUTION	Espace Comboire 8 place de la Grande Moucherolles	38130	ECHIROLLES
FERNEYDIS	Route de Meyrin	01210	FERNEY VOLTAIRE
FIRMINY DISTRIBUTION	Impasse des artisans ZI des prairies	42700	FIRMINY
GAILLOT DISTRIBUTION	18, Rue du Lyonnais	69800	SAINT PRIEST
GREZDIS	5, rue Benoît Launay	69290	GREZIEU LA VARENNE
HOLDIS	ZAC des Baterses	01700	BEYNOST
ISERE DISTRIBUTION	Z.I. Les Gameux	38160	CHATTE
JARDIS	ZI La Bargette 2 rue Léo Lagrange	42270	SAINT PRIEST EN JAREZ
LUXDIS	Lieu-Dit "La perouze" route de Lyon	71100	LUX

LYON DIS	90 Avenue Barthélémy Buyer	69009	LYON
MEYZIEUDIS	Rue de la république	69882	MEYZIEU
NEUDIS	ZI Lyon Nord 10 rue Ampère	69730	GENAY
PONT DISTRIBUTION	ZA Lieu dit dessous Clermont 200 chemin de Clermont	38480	PONT DE BEAUVOISIN
ROADIS	274 Avenue Gallieni C.c Les Portes De Riorges	42153	RIORGES
SAINT CHAMOND DISTRIBUTION	ZAC de la Varizelle B.P. 155	42403	SAINT CHAMOND CEDEX
SAINT LOUP DISTRIBUTION	Boulevard de la Turdine RN 7 -BP 19	69490	SAINT LOUP
SAINT MARTIN DISTRIBUTION	Rue du pré Ruffier ZAC du nouveau centre ville	38400	SAINT MARTIN D HERES
SAINT RAMBERT DIS	ZA de la Tulandière Sud 26 route de lamaison blanche	26140	SAINT RAMBERT D ALBON
SAUGERAIES DISTRIBUTION	180, rue Louise Michel	71000	MACON
SOCIETE DISTRIBUTION FERNEX	Route de Thonon RN5 - BP 5	74140	SCIEZ SUR LEMAN
SODALI	ZA de Verlieu RN 86	42410	CHAVANAY
SODICHAP	PARC D AFFAIRES DE LA VALLEE DE L OZON 85 AVE DE CHAPONNAY	69970	CHAPONNAY
SODICRAN	60, Route des Creuses	74960	CRAN GEVRIER
BALME DIS (EXPRESS)	CHEMIN DES VIGNES	74330	LA BALME DE SILLINGY
SODIRE	Les Vermailles 110 rue de l'industrie	69830	SAINT GEORGES DE RENEINS
SODIVAL	1 Rond point de la libération	84601	VALREAS
TIGNIEUDIS	Rue des Ardennes	38230	TIGNIEU JAMEYZIEU
TIGNIEUDIS (EXPRESS)	Routes des Perves	38230	CHARVIEU CHAVAGNEUX
VALDIS	404 avenue Victor Hugo BP 720	26007	VALENCE CEDEX
VAULX DISTRIBUTION	92 rue des Bordes B.P. 108	71500	LOUHANS
VIENNEDIS	Chemin des Lones	38200	VIENNE
VILLE LA DIS	RUE ALBERT HENON	74100	ANNEMASSE

Annexe 2 : liste des Drive participants à l'opération

Nom du Drive	Adresse	Code postal	Commune
Ampuis	27 route de la Taquière	69420	Ampuis
Andrézieux Bouthéon	8 Boulevard Charles Voisin, ZAC du Migalon	42163	Andrézieux Bouthéon
Arnas	Avenue de Joux	69400	Arnas
Beynost	Chemin des combes	01700	Saint-Maurice-de-Beynost
Bourg-de-Péage	9027 allée de Picardie, Lieu dit Plaine de Beauregard	26300	Bourg de Peage
Bourg-lès-Valence	Allée des sapins	26500	Bourg-lès-Valence
Bourgoin-Jallieu	Route des frères Lumière, Les vergniouds	38300	Bourgoin-Jallieu
Brignais	RD 342	69530	Brignais
Brives Charensac	Avenue Charles Dupuy	43700	Brives Charensac
Chalon-sur-Saône	9 rue Paul Sabatier, Zone Saoneor	71100	Chalon-sur-Saône
Chalon sur Saône Sud - Lux	Route de Sevrey, La Perrouze	71100	Lux
Chambéry	583 avenue des Landiers	73000	Chambéry
Chaponnay	Avenue de Chaponnay	69970	Chaponnay
Chatenoy-le-Royal	Avenue du général de Gaulle, ZAC le Maupas	71880	Chatenoy-le-Royal

Chatte	ZI Les Gameux	38160	Chatte
Chavanay	ZA de Verlieu	42410	Chavanay
Civrieux d'Azergues	3 chemin des prés secs	69380	Civrieux d'Azergues
Cran-Gevrier	60 Route des Creuses	74960	CRAN-GEVRIER
Cranves-Sales	292 route de Taninges	74380	Cranves-Sales
Craponne	79 rue de l'Est	69290	Craponne
Davezieux	Route de Lyon, Le Mas Ouest	07430	Davezieux
Echirolles - Comboire	22 rue de comboire	38130	Echirolles
Firminy	D500-1, ZI Les Prairies	42700	Firminy
Genay	1262 Route de Trévoux	69730	Genay
Givors	4 rue de l'industrie	69700	Givors
Grésy-sur-Aix	Rue Boucher de la Rupelle	73100	Grésy-sur-Aix
La Ravoire	135 Rue Pierre et Marie Curie	73490	La Ravoire
La Ricamarie / Saint-Etienne	rue Jean Moulin, Z.C Cret de mars	42150	La Ricamarie
Les Echets / Miribel	300 route de Strasbourg, Les Echets	01700	Miribel
Limas	1106 route d'Anse	69400	Limas
Louhans	92 Rue des Bordes	71500	Louhans
Lyon 9e	11 bis rue sidoine Apollinaire	69009	Lyon
Mâcon	26-28 rue de la République	71000	Mâcon
Pont-de-Beauvoisin	200 chemin de Clermont	38480	Pont-de-Beauvoisin
Relais Aix-les-Bains	4 Square Alfred Boucher	73100	Aix les Bains

Relais Chambéry	17 Place du 8 mai 1945	73000	Chambéry
Reventin-Vaugris	route du barrage	38121	Reventin Vaugris
Rillieux-la-Pape / Caluire-et-Cuire	140 rue du Companet	69140	Rillieux-la-Pape
Riorges / Roanne	704 avenue Charles de Gaulle	42153	Riorges
Rochetaillée	705 Chemin de la Plage	69720	Rochetaillée
Saint-Clair-du-Rhône	Route du Péage	38370	Saint-Clair-du-Rhône
Saint-Etienne	1 rue du Serment du Jeu de Paume	42000	Saint-Etienne
Saint-Peray	Avenue de Gross Umstadt, Zone des Murets III	07130	Saint-Peray
Saint-Quentin-Fallavier	RN 1006, ZAC Chesnes Ouest	38070	Saint-Quentin Fallavier
Saint-Rambert-d'Albon	26 route de la Maison Blanche, ZA La Tulandière	26140	Saint-Rambert-d'Albon
Tarare	Boulevard de la Turdine	69170	Tarare
Tournon-sur-Rhône	Quartier Saint Vincent	07300	Tournon-sur-Rhône
Tournon/Albertville	217 Rue du Grand Arc	73460	Tournon
Valence	401 avenue Victor Hugo	26000	Valence
Vénissieux	Allées des Savoies	69200	Vénissieux
Vienne	Chemin des mines	38200	Vienne
Ville-la-Grand / Annemasse	18 Avenue des Buchillons	74100	Ville-la-Grand
Vogllans	Route de l'aéroport	73420	Vogllans